

I. INTRODUCTION

1. La réunion du Comité Technique des Experts de la Culture des Etats membres de la CEDEAO s'est tenue au Centre International des Conférences de Bamako en République du Mali du 20 au 23 juillet 2010.

2. Objectifs:

Les objectifs de cette réunion étaient les suivants :

- Examiner les rapports des réunions du Comité Ad hoc et de l'Observatoire Régional du Droit d'Auteur;
- Soumettre les thèmes pour la prochaine édition de la cérémonie de remise du Prix d'Excellence de la CEDEAO et pour la 4^{ème} Conférence des Ministres de la Culture ;
- Actualiser le nouveau Plan d'Action ;
- Valider le Calendrier Culturel Régional ; les termes de références (TDR) du Correspondant National et les critères de sélection des Centres d'Excellence.

3. Les experts des Etats membres cités ci-dessous ont participé à cette réunion :

- République du Bénin
- Burkina Faso
- République de Côte d'Ivoire
- République de Gambie
- République du Ghana
- République de Guinée
- République de Guinée Bissau
- République du Liberia
- République du Mali
- République du Niger
- République Fédérale du Nigéria
- République du Sénégal
- République de Sierra Leone
- République du Togo

4. Les partenaires au Développement suivants, ainsi que les organisations indiquées ci-dessous ont aussi participé à cette réunion :

- L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)
- L'Académie Africaine des Langues (ACALAN)
- Le Programme des Musées de l'Afrique de l'Ouest (WAMP)
- L'Association Ouest Africaine d'Archéologie (AOA)
- Silverwest Company Limited
- Le représentant de l'Observatoire Régional du Droit d'Auteur ; et
- Les représentants de certaines Organisations de la Société Civile (OSC) ;

5. La liste des participants est jointe en annexe de ce rapport.

II. CEREMONIE D'OUVERTURE

6. La Cérémonie d'ouverture a été marquée par les quatre principales interventions suivantes:

7. Dans son allocution, M. Nkanta George Ufot, a transmis les salutations du Gouvernement et du peuple de la République Fédérale du Nigeria et a remercié les experts pour leur appui à la Commission de la CEDEAO dans les programmes développementaux, ce qui a résulté en de nombreux apports pour le secteur de la culture de la région au cours de l'année écoulée. Il a souligné que la mise en œuvre des recommandations des diverses réunions des acteurs de la Culture, ayant été approuvées par les autorités de la CEDEAO a continué à permettre aux Etats membres de se développer tout en donnant une plus grande visibilité à la région de la CEDEAO. Enfin, il a remercié la Commission de la CEDEAO pour les bonds géants qu'elle a fait dans la réalisation des objectifs élevés de la région.

8. Dans son Allocution, le Secrétaire Exécutif de l'Académie Africaine des Langues (ACALAN), Professeur Sozinho Francisco Matsinhe a remercié la CEDEAO pour son appui aux activités et programmes de l'ACALAN, ce qui a permis un partenariat fructueux. Il a également remercié le Gouvernement du Mali d'avoir bien voulu abriter ACALAN.

Il a par ailleurs mis un accent particulier sur l'importance de la culture et des langues dans la réalisation de l'intégration africaine et du développement ainsi que du mandat de l'ACALAN qui est l'exploitation et la promotion de l'usage des langues africaines dans toutes les sphères socio-économiques.

Enfin, il a lancé un appel aux Etats membres de la CEDEAO pour qu'ils ratifient la Charte de la Renaissance Africaine.

9. Le professeur Abdoulaye Maga, Directeur Education, Culture, Science et Technologie a souhaité au nom de la Commission de la CEDEAO la bienvenue aux participants et a remercié le Gouvernement du Mali pour son accueil chaleureux ainsi que pour toutes les dispositions prises pour rendre agréable le séjour des délégués.

Il a ensuite indiqué que l'objectif essentiel de la réunion est d'évaluer les progrès réalisés depuis la troisième conférence des Ministres de la Culture en juillet 2009, les difficultés rencontrées et de préconiser des solutions en vue de dépasser ces contraintes en adoptant des stratégies efficaces pour la réalisation des programmes.

Il a saisi l'occasion pour remercier tous les partenaires qui soutiennent les programmes de la CEDEAO en mettant leur expertise à la disposition de la Commission afin que ses efforts soient couronnés de succès.

Enfin il a souhaité à tous les participants un bon séjour à Bamako et de fructueuses délibérations à la réunion du Comité technique des experts de la Culture.

10. Dans son discours prononcé au nom du Ministre de la Culture du Mali, empêché, Dr Badara Alou Macalou, Ministre des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine et a souhaité la bienvenue aux participants et s'est fait l'écho des plus hautes autorités maliennes en remerciant la Commission de la CEDEAO d'avoir choisi le Mali pour abriter cette réunion.

Il a souligné la volonté de nos dirigeants de faire de notre culture commune un puissant facteur de développement, de paix et de cohésion sociale. Il a mis en exergue l'importance d'évaluer l'impact de la

culture sur le développement car le secteur a un réel potentiel de croissance, aussi il s'est félicité que le Mali soit le premier pays de la région à se doter d'une étude sur l'impact direct et indirect de la culture dans le développement.

Il a indiqué qu'il revient aux experts d'approfondir les recommandations formulées lors de la précédente rencontre d'Abidjan dont entre autres : la poursuite de la mise en œuvre des stratégies de mobilisation des ressources du fonds régional ; l'adoption des critères de sélection des centres d'excellence régionaux ; la consolidation du statut du correspondant national par acte administratif.

Il a souhaité que de cette rencontre de Bamako, découlent des résultats à la hauteur des attentes des acteurs culturels communautaires et des professionnels du secteur et a enfin déclaré ouverts les travaux de la réunion du Comité technique des Experts des Etats membres de la CEDEAO.

III. ELECTION DU BUREAU

11. Le bureau suivant a été élu :

Président : Nigéria
Rapporteurs : Ghana et Mali

IV. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROGRAMME DE TRAVAIL

12. L'ordre du jour et le programme de travail de cette réunion ont été adoptés comme suit :

- (i) Cérémonie d'ouverture ;
- (ii) Election du Bureau ;
- (iii) Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail ;
- (iv) Examen du Mémoire de la Commission de la CEDEAO ;
- (v) Présentation de l'ACALAN sur la proposition d'un prix d'excellence de la CEDEAO sur les langues africaines ;
- (vi) Examen des rapports des Correspondants Nationaux sur la mise en œuvre du Plan d'Action et des recommandations de la Commission Technique ;
- (vii) Présentation de l'état d'avancement sur le Fonds Culturel Régional ;
- (viii) Examen des rapports de la réunion du Comité Ad Hoc chargé du suivi des Programmes Culturels de la CEDEAO ;
- (ix) Examen des thèmes choisis pour le Prix d'Excellence de la CEDEAO pour la promotion de la recherche et de la créativité et pour la 4^{ème} Conférence des Ministres de la Culture de la CEDEAO (Nigéria 2011) ;
- (x) Présentation par l'ACALAN sur le lien entre la culture et l'éducation conformément à la décision qui a été prise par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine au cours du Sommet de Khartoum de 2006 ;
- (xi) Examen du Rapport de la Première Réunion de l'Observatoire Régional sur le Droit d'Auteur ;
- (xii) Présentation par la Rencontre des Métiers de la Culture (RMC) sur la protection sociale de l'artiste ;
- (xiii) Examen des résultats des réunions des groupes thématiques ;
- (xiv) Divers ;
- (xv) Adoption du rapport ;
- (xvi) Cérémonie de clôture.

V. RESULTATS DES TRAVAUX

a) **Présentation du Mémoire de la Commission de la CEDEAO**

13. Le Mémoire de la Commission de la CEDEAO a été présenté par M. Mamadou Gueye (Chargé de Programme ^{Principal} pour la Culture). Il a rappelé que la 3^{ème} Conférence des Ministres de la Culture (Abidjan, juillet 2009), avait fait des recommandations, entre autres, dans les domaines de la Stratégie de Mobilisation des Ressources pour le Fonds Régional pour la Promotion des Echanges Culturels, la Protection du Droit d'Auteur et sur les projets de Programmes Culturels pour 2010 – 2013.

Le Mémoire a informé la réunion sur les recommandations qui ont été validées par les autorités de la CEDEAO au cours de la 63^{ème} session du Conseil des Ministres qui s'est tenue à Abuja (novembre 2009), via la réglementation C/REG./16/11/09 et sur la création de l'Observatoire Régional sur le Droit d'Auteur.

14. Par ailleurs, le Mémoire a listé de manière explicite les réalisations majeures, obtenues dans le secteur de la culture en 2009. Conformément au Plan d'Action adopté à Abidjan, deux importantes réunions se sont tenues. Il s'agissait des réunions du Comité Ad Hoc chargé du suivi des programmes culturels au sein de la région (Abuja, mars 2010), et de l'Observatoire Régional sur le Droit d'Auteur (Règlement C/REG./16/11/09, Ouagadougou, mai 2010).

Ces réunions avaient pour objectif de faire le suivi et d'évaluer l'état de mise en œuvre des décisions et recommandations de la Conférence des Ministres de la Culture et des autorités de la CEDEAO.

15. Pour conclure, le Mémoire a cité les objectifs de la réunion du Comité Technique des Experts de la Culture qui étaient d'examiner les rapports des réunions du Comité Ad Hoc et de l'Observatoire Régional du Droit d'Auteur, d'examiner les thèmes de la 6^{ème} édition du Prix d'Excellence de la CEDEAO pour la promotion de la recherche et de la créativité et de la 4^{ème} Conférence des Ministres de la Culture de la CEDEAO (Nigeria 2011) ; d'actualiser le Plan d'Action, de valider le Calendrier Culturel Régional, et le site internet www.ecowas.com.

16. Suite à la présentation du mémoire, les participants à cette réunion ont félicité la Commission de la CEDEAO pour son engagement dans la mise en œuvre des programmes et décisions prises par les autorités de la CEDEAO pour améliorer la vie des citoyens de la Communauté.

17. La réunion a par ailleurs relevé la nécessité de prendre en compte l'Archéologie en tant qu'outil de développement ainsi que la nécessité de protéger nos patrimoines historiques contre les acquisitions et ventes illicites.

18. Enfin, les Etats membres ont saisi l'occasion pour compléter les inventaires relatifs aux manifestations culturelles d'envergure régionales et aux centres d'excellence.

b) **Présentation par l'ACALAN sur la proposition d'un Prix d'Excellence de la CEDEAO sur les Langues Africaines**

19. Dans sa présentation, le Professeur Sozinho Francisco Matsinhe, Secrétaire Exécutif de l'ACALAN, qu'il a présenté comme Institut Spécialisé de la Commission de l'Union Africaine en charge des langues, a

lancé un appel pour que l'actuel Prix d'Excellence de la CEDEAO pour le Français et l'Anglais soit élargi au Fulfulde, au Haoussa et au Mandenkan. Ce qui contribuerait à :

- (i) mettre en œuvre le mandat de l'ACALAN et le Programme de Développement culturel de la CEDEAO;
- (ii) produire des ouvrages dans ces langues ;
- (iii) créer la culture de la lecture ; et
- (iv) ajouter de la valeur financière à ces langues

20. Après la présentation, la réunion a relevé les questions de sensibilité des langues et a recommandé à l'ACALAN de travailler sur cet aspect.

c) Examen des rapports des Correspondants Nationaux sur la mise en œuvre du Plan d'Action et des recommandations de la Commission Technique

21. Le Président de séance a invité les délégués des pays respectifs à partager leurs expériences et à faire le point sur l'état de mise en œuvre du plan d'action et des recommandations de la Commission technique.

Chaque correspondant national a présenté son rapport tel que récapitulé ci-après:

22. Les présentations ont indiqué que le niveau de réussite de la mise en œuvre varie d'un pays à l'autre et des variations ont été également avérées dans les approches adoptées par des Etats membres. Tous les Etats membres représentés, à l'exception du Libéria, ont accompli des progrès dans l'un ou l'autre des secteurs suivants : la protection du droit d'auteur, la mobilisation des ressources, la mise en place des Comités nationaux, les Événements culturels régionaux et les Centres de l'Excellence. Les Etats membres ont également signalé qu'ils attendaient de la Commission de la CEDEAO de proposer les Termes de Références avant qu'ils ne commencent l'Étude systémique de l'Économie culturelle pour la base de données régionale. (une synthèse des présentations de pays est jointe en annexe du rapport).

23. La réunion a délibéré exhaustivement sur les rapports pays et a recommandé ce qui suit :

- La CEDEAO doit aider les efforts d'harmonisation ;
- Les correspondants nationaux doivent créer des synergies et partager les informations entre eux ;
- Concernant l'organisation du Troisième Festival des Arts nègres, le Sénégal a été conseillé de:
 - Tirer avantage de l'expérience du Festival culturel Panafricain de l'Algérie et de prendre des mesures budgétaires qui impliquent une mobilisation massive de ressources ;
 - Sensibiliser les Etats membres relativement à l'accueil du Festival ;
 - Envoyer les invitations à la Commission de la CEDEAO puisque l'événement est prévu pour décembre 2010 ;
- Les Ministères de la Culture doivent sensibiliser les Ministères des Finances et du Développement, sur le rôle prépondérant de la culture dans le développement national.
- Les Correspondants nationaux doivent spécifier le genre d'aide attendue de la Commission de la CEDEAO pour leur permettre de réaliser leurs activités.

d) Présentation de l'état d'avancement du Fonds Culturel Régional

24. Le Consultant, M. Darlington Johnson de la Société SilverWest International Limited, a présenté le rapport sur les progrès réalisés quant à la mobilisation des ressources pour le Fonds Culturel Régional. Il a passé en revue les objectifs et les avantages du Calendrier culturel et du site Web de la CEDEAO et a recommandé à la Direction de tutelle de l'Éducation, Culture, Science et de la Technologie à rendre plus loïsibles leur appui et engagement pour la réussite du projet.

25. Il a informé les participants que le site internet culturel a été créé et est maintenant dans sa deuxième phase, qui consiste en l'Élaboration du Contenu alors que le Calendrier culturel est établi et prêt à être utilisé pour le lancement des publicités et appel d'offre pour les activités de partenariat. Utilisant les illustrations visuelles, il a expliqué les technicités impliquées dans la création et le mode de fonctionnement du site internet. M. Johnson a également sollicité la contribution des Correspondants nationaux et de la Société civile à fournir des informations culturelles pour le site internet.

26. En conclusion, il a exprimé sa compréhension du retard accusé dans la mise en œuvre des stratégies.

27. La réunion a recommandé que le travail effectué jusqu'ici sur le site Web et le calendrier soit renforcé et a encouragé les autorités de la CEDEAO à redoubler d'effort en veillant à son accomplissement.

28. Par ailleurs, la réunion a identifié la nécessité de création de liens entre le site Web de la CEDEAO, les Ministères de la Culture des Etats membres et les acteurs du secteur de la culture, et a aussi recommandé d'avoir des symboles culturels en première page du site Web.

e) Présentation par l'ACALAN sur le lien entre la culture et l'éducation conformément à la décision prise par les Chefs d'Etat et de Gouvernement et l'Union africaine au cours du Sommet de Khartoum en 2006

29. Cette présentation a été délivrée par le Professeur Sozinho Francisco Matsinhe, dans le cadre du mandat de l'ACALAN, afférent notamment à :

- la mise en œuvre de la Déclaration de Khartoum sur le lien entre la culture et l'éducation ;
- la deuxième décennie de l'éducation en Afrique ; et
- la Campagne pour la Renaissance culturelle africaine.

30. Pour que le système éducatif africain soit plus substantiel et suscite un développement durable qui changerait nos vies pour le meilleur, il est indispensable:

- (i) d'avoir un lien entre la culture et l'éducation ;
- (ii) d'avoir un système éducatif fondé sur la langue maternelle et plurilinguistique ;
- (iii) de procéder à une refondation des systèmes éducatifs africains de sorte que les programmes d'études soient inspirés et basés sur la culture africaine

31. Suite à la présentation, l'ACALAN a fait les recommandations suivantes à la réunion :

- (i) Les experts de la CEDEAO en matière de Culture doivent encourager leur gouvernement à adopter/ratifier la Charte de la Renaissance Culturelle Africaine ;
- (ii) Le site Web culturel de la CEDEAO doit contenir des informations relatives aux langues africaines parlées dans chaque État membre en se référant tout particulièrement aux langues vernaculaires ^{frontalières, véhiculaires} ;
- (iii) Les États membres se doivent d'être partie intégrante des efforts collectifs déployés notamment dans : - la mise en application de la Déclaration de Khartoum sur le lien entre la culture et l'éducation ; - les activités d'enseignement sur la célébration, dans chaque Etat membre, de la journée de la CEDEAO, devraient être consacrées aux activités culturelles - systèmes maritiaux, rituels funéraires, habillements, systèmes de baptême ;
- (iv) La CEDEAO et l'ACALAN doivent convoquer une réunion des Experts de la CEDEAO pour mesurer le niveau de l'intégration de la culture dans les programmes d'études ;
- (v) Il doit exister des personnalités éminentes, ambassadeurs et précepteurs en matière de langues africaines de la même manière qu'ils en existent pour la culture.

32. La réunion a remercié ACALAN de la perspicacité éducative posée sur les liens entre la langue, la culture et l'éducation en tant qu'outils indispensables de développement, particulièrement dans le nouveau environnement.

f) Examen du rapport du Comité Ad Hoc chargé du suivi des Programmes Culturels de la CEDEAO

33. Le Président de la réunion a présenté le rapport de La réunion du Comité ad hoc ^{qui} s'est tenue du 20 au 23 mars à Abuja. A l'issue des travaux, la réunion du Comité Ad Hoc avait fait les recommandations suivantes :

- i. la création d'un institut culturel de l'Afrique de l'Ouest pour la mise en œuvre du programme culturel de la CEDEAO ;
- ii. la poursuite de la mise en œuvre des stratégies de mobilisation des ressources du Fonds Régional notamment le calendrier et le site internet ;
- iii. la conduite dans les meilleurs délais, d'une étude sur la création d'une télévision communautaire à vocation culturelle et sportive ;
- iv. la collaboration de professionnels du management événementiel ;
- v. l'adoption des critères de sélection des Centres d'Excellence Régionaux ;
- vi. La création d'un Comité des Eminentes Personnalités, d'un Comité de Parrainage et d'un Comité des Ambassadeurs Culturels dans le cadre de la mobilisation des ressources pour le Fonds Régional ;
- vii. L'adoption des Centres déjà proposés au comité, la liste n'étant pas close ;
- viii. L'évaluation des centres retenus par le groupe de travail sur les Centres d'Excellence régionaux ;
- ix. L'organisation d'une concertation avec les Présidents et Directeurs de Festivals communautaires ;
- x. L'approbation d'un cadre institutionnel de suivi-évaluation proposé ;
- xi. La consolidation du statut du correspondant national par un acte administratif ;
- xii. Le recentrage des groupes de travail thématiques pour une meilleure efficacité ;
- xiii. Aménagement d'une réunion des groupes de travail thématiques en marge de la réunion des experts de Bamako ;
- xiv. Commanditer une étude sur les aires culturelles en vue de l'élaboration de l'atlas de l'Afrique ;
- xv. Réunion des directeurs du Patrimoine en vue de définir et promouvoir, entre autres, des sites au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Suite à la présentation, la réunion a débattu du rapport et a ensuite adopté les recommandations de la réunion du Comité Ad Hoc.

g) Examen des thèmes pour le Prix d'Excellence de la CEDEAO pour la promotion de la recherche et de la créativité ; et pour la 4^{ème} Conférence des Ministres de la Culture de la CEDEAO (Nigéria 2011)

34. La 5^{ème} réunion du Comité Ad hoc chargée du suivi des Programmes Culturels de la CEDEAO (Abuja, mars 2010) a soumis à l'attention de la réunion des Experts les thèmes suivants.

35. Pour le Prix d'Excellence de la CEDEAO, il a été proposé les thèmes suivants :

- Langue, Musique et Intégration ; et
- Les langues africaines en tant que véhicule pour l'intégration culturelle.

36. Pour la 4^{ème} Conférence des Ministres de la Culture de la CEDEAO (Nigéria 2011), les thèmes suivants ont été proposés :

- (i) Questions relatives à l'intégration de la Culture dans la Stratégie nationale de Développement ;
- (ii) Défis relatifs à l'intégration culturelle dans la région ;
- (iii) Le rôle de la culture dans le développement agricole ; et
- (iv) Les industries culturelles et le développement.

37. Au vu de ce qui précède, les participants à cette réunion ont discuté de manière extensive les thèmes listés ci-dessus et ont recommandé les thèmes suivants :

- (i) Pour le Prix d'Excellence de la CEDEAO : **Langues, musique et intégration ;**
- (ii) Pour la 4^{ème} Conférence des Ministres de la Culture de la CEDEAO (Nigéria 2011), il a été proposé ce qui suit : **les industries culturelles et le développement**

h) Examen du rapport de la première Réunion de l'Observatoire Régional sur le Droit d'Auteur

38. La Première Réunion de l'Observatoire a eu lieu du 04 au 06 mai 2010 à Ouagadougou (Burkina Faso). L'observatoire a été créé par un règlement du 63^{ème} Session Conseil des Ministres via la réglementation C/REG./16/11/09 et est composé de cinq Etats membres et de deux acteurs culturels. Les pays qui le composent sont le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Nigéria.

39. Le bureau est élu pour cinq ans à compter de 2010. Sa mission est de :

- Faire le suivi-évaluation de la mise en œuvre des décisions et recommandations prises par les autorités de la CEDEAO dans le domaine de la protection du droit d'auteur ;
- Coordonner les actions de lutte contre le piratage des œuvres littéraires et artistes dans l'espace CEDEAO ;
- Contribuer au renforcement du Réseau Ouest Africain des Bureaux de Droit d'Auteur ;

- Contribuer à l'harmonisation des législations nationales.

40. A l'issue de cette réunion, l'observatoire Régional du Droit d'Auteur a dégagé cinq axes de travail à savoir :

- L'amélioration de l'environnement juridique ;
- Le renforcement de la gestion collective ;
- Le développement des industries culturelles ;
- La lutte contre la piraterie ;
- La promotion de la culture.

41. En examinant le rapport, les participants ont félicité les autorités de la CEDEAO pour avoir mis en place l'Observatoire du Droit d'Auteur et ont souhaité que l'Observatoire joigne ses efforts à ceux des Bureaux de Droit d'Auteur d'Afrique de l'Ouest pour la lutte la piraterie dans la région. La réunion a ensuite adopté les recommandations de l'Observatoire du Droit d' Auteur.

i) Présentation par le représentant de la Rencontre des Métiers de la Culture (RMC) sur la protection sociale de l'artiste

La présentation a été faite par Monsieur Biram Ndeck Ndiaye de la RMC.

42. En Afrique, il n'est pas exagéré de dire que la protection sociale de l'artiste est quasi inexistante. La tâche est rendue encore plus difficile par la disparité des statuts des artistes. Certains artistes sont des fonctionnaires qui dépendent de l'Etat qui les prend en charge dans le cadre de la sécurité sociale.

43. Une autre catégorie d'artistes dépend des salariés employés par le secteur privé. Ils sont également couverts par une loi rendant obligatoire leur affiliation à un régime de protection sociale. Cependant, la grande majorité des métiers de la culture, ne bénéficie pas de ces couvertures. Ce sont des travailleurs indépendants.

44. Comme solution dans la recherche de leur couverture sociale, quelques hypothèses peuvent être envisagées :

- leur intégration dans un régime légal de protection sociale à travers le vote d'une loi ;
- la création d'un régime autonome qui leur soit spécifique ;
- la couverture de ces artistes par l'assurance privée ;
- la création d'une mutuelle d'assurance à leur bénéfice exclusif.

45. En conclusion, l'on peut retenir que le statut de l'artiste détermine son type de couverture sociale. Cependant, la maladie, l'accident, la maternité, l'invalidité, la retraite et le décès n'attendent point parce que n'étant liés à aucun statut. Ils sont pratiquement tous des événements certains. Seule leur date de survenance est incertaine, d'où l'urgence de trouver une solution à ce douloureux constat.

46. Un pays comme le Sénégal a résolu le problème par le biais d'une convention portant couverture sociale des métiers de la culture. Elle est conclue entre un pool d'assureurs et les métiers de la culture avec le soutien de l'Etat par une subvention annuelle de cent millions de Francs CFA (100.000.000 FCFA) et avec l'assistance d'un conseil en assurances.

47. Une telle expérience peut se répandre dans d'autres pays de la CEDEAO grâce à la coopération. Le même consultant peut être mis à leur disposition. Aussi, la CEDEAO est-elle à féliciter pour s'être préoccupée de la situation de l'artiste.

48. Suite à cette présentation, la réunion a félicité l'intervenant et les Etats membres ont partagé leurs expériences sur le statut et le droit à la couverture sociale de l'artiste. La réunion a également fait les recommandations suivantes.

- Introduire une déduction des revenus de droits d'auteur à hauteur d'un certain pourcentage afin de proposer aux artistes une assistance médicale ou dans d'autres domaines ;
- Les artistes devraient être sensibilisés à la nécessité de contribuer sur une base volontaire à des formules de couverture sociale.

j) Examen des résultats des réunions des groupes thématiques

49. Il faut rappeler que la 5ème réunion du Comité Ad Hoc chargé du suivi des programmes culturels de la CEDEAO a proposé que les groupes de travail thématiques se réunissent au cours de la réunion des Experts.

C'est ainsi que les quatre groupes thématiques de travail dont le mandat est spécifié ci-dessous se sont réunis le 22 juillet, soit le troisième jour de la réunion des Experts. Certains pays ont indiqué leurs domaines d'intérêt et la liste ci-après a été révisée pour répondre aux besoins des pays : *a et alpe*

N°	GROUPE DE TRAVAIL	LEADER	MEMBRES
1	Groupe de travail sur les Industries Culturelles, les Echanges Culturels et le Développement de la Culture	Sénégal	Burkina, Côte d'Ivoire, Nigeria, Ghana, Niger, Liberia, Senegal, WAMP, AOAA... <i>REUN</i>
2	Groupe de travail sur les Centres Régionaux d'Excellence	Togo	Gambie, Ghana, Nigéria, Bénin, UEMOA, Fonds Régional culturel pour l'Afrique de l'Ouest
3	Groupe de travail sur la Mobilisation des Ressources	Nigéria	Burkina Faso, Cap Vert, Guinée, Mali, Togo, Sierra Leone, ACALAN
4	Groupe de travail sur le festival régional, ECOFEST	Côte d'Ivoire	Burkina Faso, Guinée, Libéria, Nigéria, Sénégal, Guinée Bissau, Liberia... <i>N/A</i>

50. Les groupes thématiques ont présenté leur rapport lors de la plénière, leur recommandations sont jointes au rapport en annexe 3.

51. Suite à la séance plénière qui s'est tenue à la fin de la réunion des groupes de travail thématiques, les participants ont adoptées les recommandations suivantes :

- (i) Mettre en œuvre un planning ce trois pour réaliser les programmes : une première année dédiée à l'état des lieux des industries culturelles dans les pays en y incluant l'identification du patrimoine culturel matériel et immatériel; la 2^{ème} année permettrait d'évaluer les besoins et de faire un travail comparatif pour les combler avec l'aide de la CEDEAO et il serait procédé la 3^{ème} année à une identification de stratégies opérationnelles avec l'aide technique de la CEDEAO;
- (ii) Faciliter la circulation des artistes et des œuvres au sein de l'espace CEDEAO ;
- (iii) Identifier des sites du patrimoine notamment ceux partagés par plusieurs pays dans les zones frontalières, et qui pourrait faire l'objet de circuits culturels et touristiques ;
- (iv) Instaurer un Visa culturel pour les ressortissants de pays hors CEDEAO faciliterait la circulation des touristes d'un pays à l'autre ;
- (v) Adopter des critères de sélection pour les centres d'excellence ;
- (vi) Tous les Etats membres doivent être activement impliqués dans la mobilisation des ressources pour le Fonds Régional et pas uniquement les pays leaders ;
- (vii) Des efforts doivent être faits pour faire participer la société de publicité Advertising Practitioners Council très influente du Nigéria (APCON) dans les procédures d'appel d'offres et de partenariat ;
- (viii) Des efforts doivent être faits pour assurer que le calendrier ^{est} prêt pour distribution d'ici le 31 octobre 2010 ;
- (ix) La Commission de la CEDEAO doit rendre disponible toutes les ressources financières et matérielles requises pour respecter cette date-limite ;
- (x) Une cérémonie de lancement/présentation publique impliquant tous les Etats membres doit être organisée pour le Calendrier et le site Web culturels à la discrétion de la CEDEAO ;
- (xi) Les Etats membres doivent jouer un rôle prépondérant dans la promotion du Calendrier et du site Web dans leur espace ;
- (xii) La CEDEAO doit faire des efforts pour accéder aux fonds des partenaires bilatéraux et multilatéraux ainsi qu'aux fonds de l'EU-ACP destinés à l'appui aux efforts de mobilisation de ressources ;
- (xiii) Les Etats membres doivent désigner 3 personnes par catégorie (Personnalités éminentes) avant le 31 janvier 2011 pour la réunion des Experts de 2011 en vue de la prise d'une décision finale ;
- (xiv) Les événements de mobilisation des ressources faisant participer des artistes doivent être organisés après que les phases d'achèvement du Calendrier, du site Web et de parrainage aient été réalisées ;
- (xv) Organiser un festival triennal tournant regroupant tous les Etats membres ;
- (xvi) Faire une étude de faisabilité par un cabinet ou expert en vue de déterminer les disciplines, l'opportunité d'instaurer des prix, le coût du festival et les sources de financement potentielles ;
- (xvii) Organiser la 1^{ère} édition d'ECOFEST en 2012 ;
- (xviii) La Côte d'Ivoire, la Guinée et le Mali, qui se sont portés volontaires sont invités à confirmer auprès de la CEDEAO, leur candidature.

k) Présentation par le WAMP

52. Au cours de la réunion, le Directeur Exécutif du WAMP a fait une présentation sur le WAMP ses activités et les perspectives de collaboration directe avec la CEDEAO.

- Le WAMP souhaiterait être une institution technique et faire partager son expertise en matière de préservation du patrimoine culturel et du développement des musées dans l'espace CEDEAO.

- Le WAMP recommande que la CEDEAO lui confie l'organisation de la réunion des Directeurs du Patrimoine culturel.
- Le WAMP compte remettre à la CEDEAO un Plan d'Action de collaboration triennal.

I) Présentation de L'Association Ouest Africaine d'Archéologie

53. L'AOAA par le biais de sa présidente, Dr Kiénon Kaboré T. Hélène a participé à la réunion du Comité Technique des experts de la Culture des Etats membres de la CEDEAO. A cette occasion l'AOAA a présenté l'Association, ses origines, ses liens avec la CEDEAO, ses réalisations notamment :

- la mise en place à l'Université de Ouagadougou d'un DEA d'histoire d'Archéologie qui accueille aujourd'hui plusieurs étudiants ouest-africain.
- La création d'un chantier-école ouest africain au Burkina Faso dont l'objectif est de permettre aux étudiants de mieux acquérir les techniques de fouilles.

54. Différentes questions ont été abordées dont les difficultés de la recherche archéologique, le problème du pillage et du trafic du patrimoine archéologique. L'AOAA a sollicité l'aide de la CEDEAO dans ces différents domaines. A cet effet, elle a fait les recommandations suivantes :

- (i) L'A.O.AA. recommande une prise en charge de l'archéologie dans le plan d'action culturel de la CEDEAO et que l'A.O.A.A soit le bras technique de l'organisation en ce qui concerne l'archéologie avec une plus grande implication aux activités de la CEDEAO et vice versa ;
- (ii) Un soutien à l'organisation des colloques de l'A.O.A.A. qui se tiennent tous les deux (02) ans ;
- (iii) Une implication au niveau de la formation des enseignants-chercheurs et étudiants ;
- (iv) Une aide à la mise en place de chantiers écoles ;
- (v) Une aide aux financements de la recherche à la vulgarisation des résultats et à la lutte contre le pillage et trafic du patrimoine archéologique.

VI. DIVERS

55. Le Mali a annoncé l'accueil du Festival culturel qui présentera un Hall culturel malien du Musée. *programmé du week-end du palais culturel du 16-17 novembre 2010*

56. Le Nigéria a informé les participants qu'il accueillait la rencontre des Ministres de la Culture de l'Union Africaine à partir du 24 au 29 octobre 2010. Le Nigéria a également élargi son invitation aux Etats membres pour deux événements, à savoir : la Célébration du Cinquantenaire de l'indépendance du Nigéria le 1er octobre 2010 et du carnaval d'Abuja du 27- 30 novembre 2010.

57. ADOPTION DU REPORT

dfb

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Specialized Technical and representational Agencies

ACALAN Collection

2010

Projet rapport. Réunion du comite technique des experts de la culture des Etats membres de la CEDEAO Bamako, mali, 20-23 juillet 2010.

CEDEAO

CEDEAO

<http://archives.au.int/handle/123456789/1561>

Downloaded from African Union Common Repository